

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'association AMCA (Suisse romande)

Le samedi 23 août 2025 à 14h30

Maison de paroisse de Lutry (VD)

Présents :

En Annexe la liste des participants, page 7 (61 signatures)

Procès-verbal pris par : Maud Duval – secrétaire d'AMCA

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée générale
2. Mot de bienvenue du Président
3. Adoption du procès-verbal 2024 et adoption de l'ordre du jour 2025
4. Présentation et validation du rapport annuel 2024
 - Rapport d'activités
 - Les projets
 - Rapport financier et Budget 2025
5. Rapport de révision des comptes 2024
6. L'association : admissions et démissions des membres
7. Divers
8. Remerciements

1. Ouverture de l'Assemblée générale

L'assemblée générale est ouverte par Andrea Leoni, membre du comité, à 15h00. Il remercie les membres de s'être déplacés pour cette 6^{ème} édition.

Il présente le déroulement de l'après-midi et précise qu'au terme de l'assemblée les enfants seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents. Durant l'assemblée, des activités encadrées sont proposées aux enfants (chasse au trésor, jeux, dessins, glaces, pinata, etc...).

Il passe la parole au Président, Raymond Stouder.

2. Mot de bienvenue du président Raymond Stouder

Le Président remercie tous les membres présents et souhaite un bon retour dans la Maison de paroisse de Lutry, lieu déjà connu et apprécié de tous.

Il rappelle la précédente assemblée 2024 au CIO, qui marquait le 5^{ème} anniversaire de l'association, et se réjouit de constater qu'AMCA se porte bien, malgré le fait que l'aide humanitaire en Amérique centrale, et en particulier au Nicaragua, n'est plus très présente.

Le projet phare de l'année 2024 est celui de l' « Ecole à l'hôpital », que l'on doit à principalement à notre Vice-présidente sortante Mme Nicky Mustad. Il lui réitère ses remerciements tant pour son dynamisme, son travail et son soutien.

Le Président remercie également tout le comité pour son investissement tout au long de cette année et sans quoi rien de tout cela ne serait possible.

3. Adoption du procès-verbal 2024 et adoption de l'ordre du jour

Andrea Leoni dit que les documents ayant été mis en ligne sur le site de l'association il y a quelques jours et consultables par tous les membres, il va passer à la partie statutaire :

- Adoption du procès-verbal de l'AG 2024 : accepté à l'unanimité
- Adoption de l'ordre du jour : accepté à l'unanimité

4. Présentation et validation du rapport d'activités 2024

Isabelle de Meyer prend la parole pour cette présentation.

- Elle rappelle encore une fois l'immense succès de la fête organisée pour les 5 ans d'AMCA au Musée olympique en septembre 2024: plus de 130 participants dans une ambiance festive. Une grande réussite pour tous.
- Elle parle de l'activité sur les réseaux sociaux, médias et newsletters : 300 à 400 abonnés suivent les activités de l'association en ligne. Le site www.amca-romande.ch permet d'avoir une vision globale des actions et événements. Ceci grâce au retour au comité de Andre Carretoni !
- Diverses activités spécifiques ont été menées (vente de bijoux anciens, vente d'œuvres de l'artiste Tina Ausoni, adhésion d'un cabinet médical comme « membre partenaire », dons privés). Elles ont permis de récolter plus de CHF 25'000.- destinés au projet « Ecole à l'hôpital ».
- Participation au Marathon de Lausanne en octobre 2024 : 47 sportifs, 5 bénévoles et 86 donateurs ont permis de récolter un peu plus de CHF 8000.-. Ces fonds sont destinés aux projets La Mascota et Bertha Calderon.

Isabelle en profite pour faire un peu de pub pour l'édition 2025 qui a lieu le 26 octobre prochain. Pour motiver la salle, elle projette une petite rétrospective de 2024 et encourage tout le monde à se mobiliser, course à pied ou marche sont possibles, un défi sportif pour notre cause.

Une fois les membres inscrits personnellement, l'idée est de mobiliser son réseau et d'obtenir un soutien financier via la plateforme de crowdfunding Givengain « Solidaires et engagés contre le cancer au Nicaragua » ([Solidaires et engagés contre le cancer au Nicaragua](#))

Suite à cette présentation, le rapport d'activités 2024 est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation des projets par le Dr. Francesco Ceppi

- *Projet oncologie pédiatrique à l'hôpital La Mascota* : le Dr. Ceppi rappelle que le projet a débuté il y a 40 ans, à l'initiative du Prof. Franco Cavalli. C'est un projet de longue haleine qui concerne la rénovation de bâtiments mais aussi le travail sur le terrain avec les médecins et infirmiers. Une partie importante du projet concerne aussi la formation et le suivi des équipes.
- *Projet « Ecole à l'hôpital »* : l'école existait il y a quelques années, mais a été abandonnée par manque de moyens. Le projet a été relancé par Mme Nicky Mustad, notre Vice-présidente sortante. C'est en effet très important de maintenir l'éducation des enfants durant la maladie et l'idée maintenant est de trouver une collaboration avec le ministère de l'Éducation, pour pouvoir bénéficier de leurs fonds et leurs professeurs.
- *Projet « Atelier de couture » à l'hôpital pour femmes Berta Calderon* : Enorme succès soutenu par le ministère. Il faut maintenant trouver un soutien psychologique pour la maîtresse, car certaines situations difficiles n'avaient pas été anticipées. L'année dernière 65 femmes ont bénéficié de cette « formation de couturière » et ont pu avoir une activité en rentrant à la maison. (Des exemples d'objets de l'atelier sont exposés dans la salle).
- *Anniversaire 40 ans d'AMCA au Tessin* : la fête a lieu le 27 septembre 2025 au château de Bellinzone. Tous les membres de l'association sont les bienvenus.

6. Rapport financier 2023 et budget 2024

Les comptes sont présentés par Manuela Cattano de AMCA Tessin ; elle est la responsable des programmes et de l'administration au Tessin.

Manuela rappelle l'importance du label Zewo, qui assure la transparence financière de l'usage des fonds. AMCA Tessin a reçu cette certification en 2020 et AMCA Suisse romande en 2023. La certification se termine en décembre 2025 et sera renouvelée selon les nouvelles normes (>25), dont la présentation Swiss GAAP pour les comptes annuels.

Les comptes du bilan et de pertes & profits sont projetés à l'écran et Manuela les commente :

- L'année se clôture par un bénéfice de CHF 4'214.22 et les capitaux propres augmentent d'autant, car ils sont reportés ; c'est donc un total de CHF 44'804.54 (contre CHF 40'590.32).
- Les liquidités sont presque identiques à l'année dernière avec CHF 76'311.41 (contre CHF 72'248.15).
- Les recettes sont en baisse cette année car pas de repas de soutien avec CHF 74'754.96 (contre CHF 109'804.09).
- La variation nette des fonds est parfaite (CHF – 150.26) ce qui atteste d'une excellente gestion des fonds dans les projets.
- Les charges directes liées aux projets sont de CHF 57'205.53 alors que les charges administratives sont limitées à CHF 2'929.50 sur l'ensemble de l'année.
- Le compte d'exploitation simplifié montre une contribution d'AMCA Suisse romande de CHF 55'137.40, dont la plus grosse contribution de CHF 20'000.-/année allouée à la restructuration de la salle opératoire, est possible toujours grâce au soutien de la Fondation Lombard Odier.
- Pour les projets 2025, le budget 2025 est de CHF 185'000.-, dont CHF 80'000.- financés par AMCA Suisse romande et le reste par AMCA Tessin.

7. Rapport de révision des comptes 2024

L'organe de révision était composé cette année de 2 membres : Dr. Yoko Tomonaga (médecin pédiatre à Crissier) et Luca Maurizio (géographe).

Le rapport est présenté par Luca Maurizio : il confirme que les comptes sont complets, que toutes les pièces justificatives ont été examinées et que les comptes sont conformes aux normes de Swiss GAAP RPC 21 ainsi que la certification Zewo.

Il recommande donc à l'assemblée de les approuver.

Le rapport est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention.

Approbation du budget 2025 : 2 questions de l'assemblée concernant la collecte des fonds

- Question 1 : Comment allez-vous faire la collecte de fonds cette année ? est-on sûr que LODH va continuer ses donations ?
Francesco Ceppi dit que AMCA Tessin peut compléter si besoin, mais oui ça devient difficile de trouver toujours des fonds.
- Question 2 : Peut-on demander à d'autres fondations ou fédérations pour des soutiens importants ?
Manuela Cattaneo dit que le Tessin reçoit des grosses subventions de la DDC et que du coup ils ne peuvent pas recevoir d'autres fédérations.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. L'association : élections et démissions

- Remerciements à Mme Nicky Mustad, Vice-présidente sortante. Absente.
- Accueil de Mme Nadia Balmer comme trésorière. Nadia prend la parole pour se présenter et se réjouit de rejoindre l'aventure AMCA.

9. Remerciements

Le comité remercie Nadia Balmer et Manuela Cattaneo, venue du Tessin, en leur remettant des fleurs.

Le comité remercie AMCA Tessin pour son soutien et se réjouit du 40^{ème} anniversaire prochain à Bellinzone.

La partie officielle se termine à 15 :45

* * * *

La table ronde débute à 15:45 animée par Isabelle de Meyer (responsable de la recherche de fonds)

2 Invités civilistes : Leo Haldemann (médecin) et Lea Gerber (psychologue)

Intervenante : Manuela Cattano (responsable programme)

Les invités se présentent et parlent de leur expérience sur le terrain, durant 3 mois.

Leo est un jeune médecin de 26 ans, originaire de Berne, qui a choisi de faire son service civil avec AMCA. Il a rencontré Manuela et a aimé les valeurs et les projets. Il a donc choisi de partir dans l'hôpital de la Mascota à Managua.

Lea est une jeune femme qui a fait un master en psychologie. Elle a choisi d'accompagner Leo dans son voyage et a donc suivi la psychologue locale dans l'hôpital, en hémato-oncologie.

Question 1 : qu'est ce qui vous a le plus surpris sur le terrain ?

Lea : le sujet de la mort est tabou et personne n'en parle au Nicaragua.

Leo : les conditions du système de santé, autant en ce qui concerne le matériel que le personnel. Chaque médecin et/ou infirmière voit en moyenne 40 enfants par jour. C'est pour cette raison que le rôle des parents est très important car le personnel de l'hôpital a très peu de temps pour chaque patient, autant pour les consultations que pour les soins.

Question 2 : avez-vous une histoire particulièrement marquante à partager ?

Lea : elle a rencontré une petite fille et sa maman, le médecin a annoncé que la mère devait rester pour un gros traitement de 2 ans sinon sa fille allait mourir, la mère a alors renoncé au traitement car tous ses autres enfants l'attendaient à la maison. Finalement une solution a pu être trouvée avec la famille, car heureusement les familles sont très solidaires.

Leo : les soins palliatifs sont beaucoup moins bien organisés, et si le 2^{ème} traitement ne fonctionne pas alors les enfants doivent aller directement en soins palliatifs.

Manuela rappelle qu'avant qu'AMCA soit créée il n'y avait aucun hôpital pour l'oncologie pédiatrique et seules les personnes riches pouvaient se soigner en allant au Costa Rica (pays voisin). Ils ont donc mis en place les premières structures en 1985, ce qui a été une avancée majeure, mais après 2 ans ils ont remarqué que le taux de décès était de nouveau en baisse. Ceci était dû au facteur social car les familles ne pouvaient pas venir pour faire soigner leurs enfants. Ils ont donc construit un petit « hôtel » pour les parents mais parfois ce n'est malheureusement pas suffisant ni assez grand par rapport aux besoins. Ils manquent aussi de médicaments, comme la morphine.

Leo et Lea disent qu'ils ont aussi vécu une expérience culturelle, car les gens sont très chaleureux. Ils ont vécu dans une famille d'accueil.

Question 3 : avez-vous gardé des contacts avec la famille ?

Leo et Lea répondent que oui, avec la famille et les voisins.

Question du public : qu'est ce que cette expérience vous a apporté ?

Leo a découvert qu'il veut s'orienter vers la pédiatrie.

Lea a appris qu'il faut s'adapter et faire avec ce que l'on a ; il n'y a pas de bonne ou de mauvaise manière de faire, il faut juste faire au mieux avec ce que l'on a.

Question du public : quel est le rôle les mères quand elles restent à l'hôpital ?

Leo dit qu'elles font tout le travail non médical : la toilette, la cuisine, le linge, les jeux et le soutien aux enfants. Le personnel n'a pas du tout le temps pour ça.

Question du public : est-ce qu'il y a aussi des bénévoles locaux ?

Manuela répond que non car les hôpitaux sont fermés – non publics – et que seuls les grands groupes sont présents en donnant du matériel.

Question du public : y a-t-il des parrainages ou marrainages ?

Non que des personnes de la famille.

Fin de la table ronde.

Andrea Leoni clôt l'assemblée générale à 16h15 et ouvre la partie récréative avec l'apéritif



Maud Duval
Secrétaire – Prise du procès-verbal



Raymond Stouder
Président d'AMCA Suisse romande